

ENGAGEZ-VOUS

APICIL - Retraite AGIRC ARRCO

<p>MISSION</p>	<p>APICIL Agirc-Arrco relève du régime Agirc-Arrco. Il s'agit d'un régime de retraite par répartition et par points. Il est à la fois contributif et solidaire. La retraite Agirc-Arrco concerne la quasi-totalité des salariés de l'industrie, du commerce, des services de l'agriculture. La retraite complémentaire est un sujet d'actualité pour tous les Français.</p> <p>Rôle de l'administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer activement aux réunions du conseil d'administration traitant du fonctionnement d'APICIL - Voter les décisions importantes liées au fonctionnement et au positionnement d'APICIL
<p>COMPOSITION</p>	<p>Conseil d'Administration : 30 membres, représentants des employeurs adhérents et des participants salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collège Adhérents : 15 représentants désignés par les organisations d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, • Collège Participants : 15 administrateurs désignés, de façon égalitaire, par chacune des confédérations syndicales des salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, signataires ou adhérentes de <p>Comité Paritaire d'Approbation des Comptes (CPAC)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 membres pour le collège Adhérents - 5 membres pour le collège Participants <p>Rôle du CPAC : Il entend le rapport de gestion du conseil d'administration, le rapport général de certification des comptes annuels du commissaire aux comptes, et approuve les comptes et bilan de l'exercice écoulé. Il se réunit 1 fois par an.</p>
<p>CONDITIONS D'ELIGIBILITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être cotisant APICIL AGIRC ARRCO - Avoir moins de 70 ans à la date de la désignation - Pour le CPAC : incompatibilité avec le mandat d'administrateur de l'Institution
<p>DUREE DU MANDAT</p>	<p>4 ans. Mandature en cours : 1er janvier 2023 /31 décembre 2026</p>
<p>DISPONIBILITE</p>	<p>4 Conseil d'Administration par an</p>